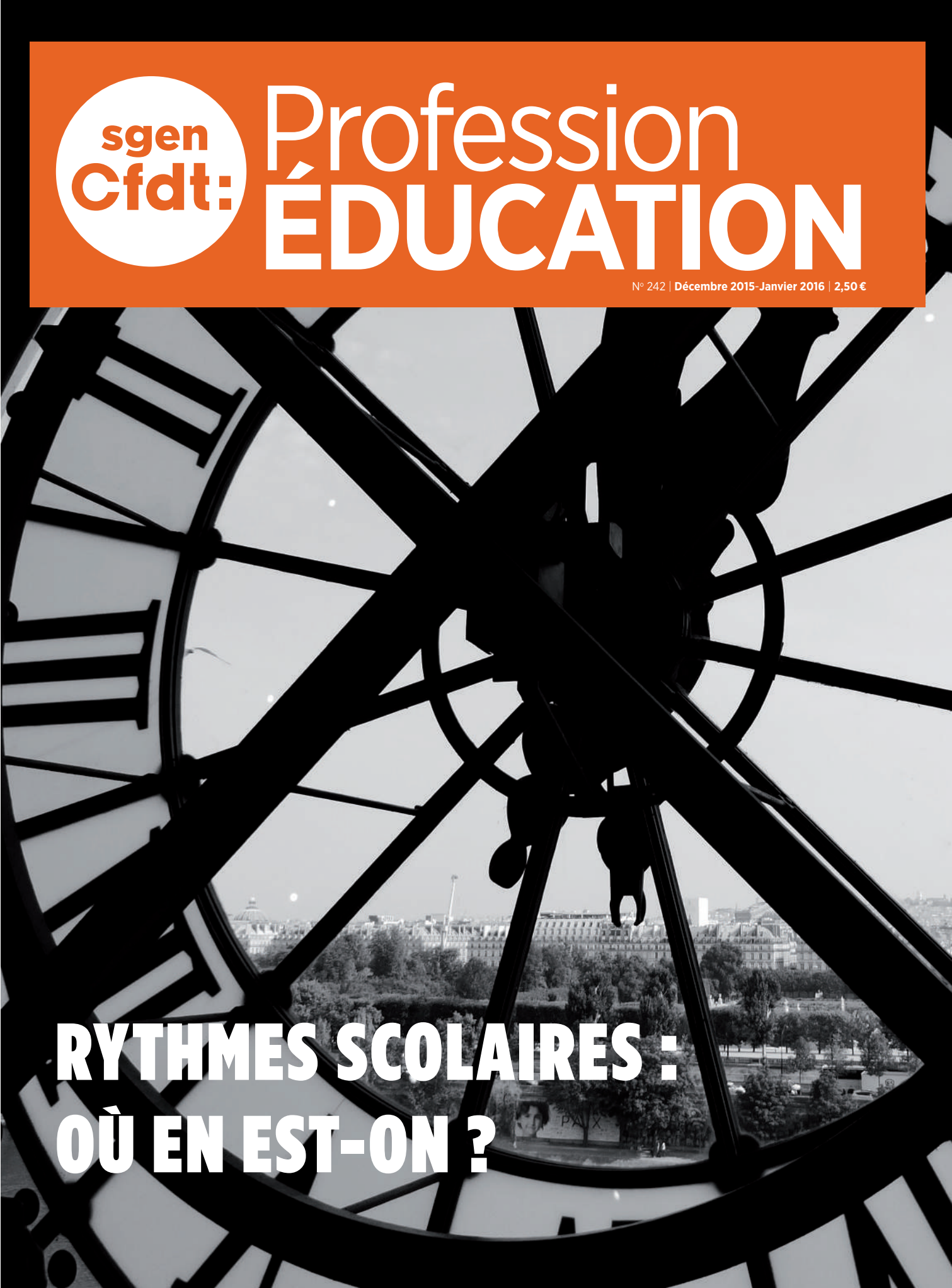




Profession ÉDUCATION

N° 242 | Décembre 2015-Janvier 2016 | 2,50 €



**RYTHMES SCOLAIRES :
OÙ EN EST-ON ?**

3 ÉDITO

La République se cherche

Nous avons besoin de conviction !

4 ACTUALITÉ



Dotation horaire globale

Dans les collèges,
quels changements ?

Réseau Biatss

En marche vers le congrès.

Projet de décret relatif aux Creps décentralisés

Le Sgen-CFDT vote contre.

7 DOSSIER

Rythmes scolaires : où en est-on ?

À l'heure où le ministère s'apprête à évaluer l'impact de cette réforme sur les apprentissages, le Sgen-CFDT souhaite faire le point.



16 CONGRÈS

Onzième congrès fédéral

Préparer le congrès étape par étape.

17 MILITANTS

Syndicat national des médecins de santé publique de l'Éducation nationale (Snamspen)

18 INFO PRO

Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires

Un service public sacrifié.

19 HANDICAP

Vers une école inclusive ?

La loi de refondation du 8 juillet 2013 le prévoit.

20 EAP

Suivis et visites de stage

Quelle attitude adopter ?

21 NUMÉRIQUE

Vers de nouvelles pratiques !

Formations à distance en formation continue.

Magistère

Air du temps ?

22 INVITÉES DU MOIS

Sylvia Serfaty et Nalini Anantharaman

Interview de deux mathématiciennes lauréates en 2012
du prix Henri-Poincaré.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Frédéric Sève. **RÉDACTEURS EN CHEF** : Adrien Ettwiller et Franck Loureiro. **SECRÉTAIRES DE RÉDACTION, MAQUETTE** : Aline Noël et Christophe Caulier. **RÉDACTEURS** : Jean-Pierre Baills, Vincent Bernaud, Joël Bonenfant, Dominique Bruneau, Alain Candau, Annie Catelas, Patricia Colson, Martial Crance, Rémy Fontier, Régine Francal, Jean-Marc Grimont, Isabelle Lacaton, Didier Locicero, Odile Nave, Catherine Nave-Bekhti, Aline Noël, Claudie Paillette, Michèle Perrin, Pierre-Marie Rochard, Frédéric Sève, Dominique Treffe. **IMPRESSION** : ETC, Yvetot (76) - Imprim' Vert. **N° CPPAP** : 1015 S07555. **ISSN** : 1143-2705. **Fédération des Syndicats Généraux de l'Éducation nationale et de la Recherche publique** 47/49 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19. Tél.: 01 56 41 51 00. Fax: 01 56 41 51 11. Mèl: profession.education@sgen.cfdt.fr - http://www.sgen.cfdt.fr **PUBLICITÉ**: IM Régie, 23 rue Faidherbe 75011 Paris / email: impub@impub.fr / Tél.: 01 40 24 15 33. **PHOTO DE COUVERTURE**: @Pixabay/Unsplash.





FRÉDÉRIC SÈVE
Secrétaire général

ÉDITO

La République se cherche

ÉBRANLÉE PAR LE CHOC DES ATTENTATS, LA MONTÉE DES EXTRÉMISMES ET LE MARASME ÉCONOMIQUE, la société française doute d'elle-même. Ce début d'année 2016 retentit ainsi d'appels plus ou moins angoissés – et crédibles – à la refondation républicaine et au retour aux valeurs.

Le paradoxe est que cela se fait toujours en regardant vers le passé plutôt qu'en ouvrant les yeux sur ce qui se construit aujourd'hui, malgré les difficultés de la période. On pense bien sûr à l'action de la CFDT, de ses fédérations et de ses union régionale interprofessionnelle (URI), avec à la clé une évolution des politiques publiques et la création de nouveaux droits. Mais c'est surtout l'ensemble des actions militantes que l'on voudrait évoquer ici.

Car, loin des discours de dénigrement et d'impuissance, beaucoup s'activent pour refuser la fatalité et construire le monde de demain. Il y a ceux qui s'investissent dans le service public parce qu'ils croient en l'importance de ses missions. Il y a ceux qui préparent les grandes mutations, écologiques ou numériques. Il y a ceux qui, bénévoles ou professionnels, tissent inlassablement les liens qui assurent la cohésion sociale.

Tous préfèrent construire plutôt que subir. Ils savent bien que la République se fonde d'abord sur un projet, une ambition pour le progrès social et humain. Leur message est clair : ce n'est pas tant d'autorité ou de belles paroles dont nous avons besoin, c'est de conviction.

Janvier 2016

Dotation de base d'un collège

La répartition se fait de la façon suivante :



Deux exemples de dotation « horaires règlementaires » en 2016

Collège avec 24 classes :

624 heures

➔ horaires élèves

66 heures

➔ marges professeur

Collège avec 15 classes :

390 heures

➔ horaires élèves

41,25 heures

➔ marges professeur

Dotation horaire globale

Dans les collèges, quels changements ?

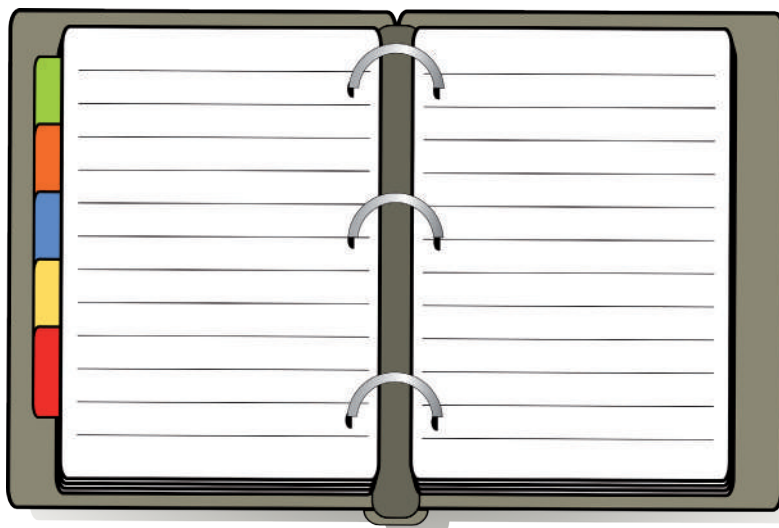
Par Claudie Paillette

La dotation horaire globale (DHG) fera l'objet de discussions dans les établissements entre janvier et février 2016. La réforme des collèges a en effet pour conséquence de dégager des marges horaires qui ne sont pas affectées à une discipline en particulier et dont l'utilisation doit être discutée en conseil pédagogique puis validée en conseil d'administration.

Le volume de la marge horaire est attribué sur la base du nombre de classes (y compris Segpa) de l'établissement : une classe équivaut à 2,75 heures non affectées. Mais il ne s'agit là que d'une modalité de calcul : les classes ne sauraient être « propriétaires » de « leurs » 2,75 heures – même si les modalités d'utilisations doivent être les mêmes à niveau identique.

Cette marge horaire globalisée doit permettre de mettre en place des groupes, des dédoublements ou de la coanimation. Elle doit en particulier faciliter le travail de projet dans les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), ou permettre de créer des groupes de besoins pour l'accompagnement personnalisé (AP). L'inscription des EPI et de l'AP dans les horaires disciplinaires permet de « mutualiser » les marges entre les disciplines et les dispositifs pédagogiques spécifiques. Ainsi, utiliser la marge sur l'AP ou les EPI peut se combiner avec un travail en groupe restreint pour, par exemple, travailler la compétence orale en langue ou la démarche expérimentale en sciences.

Enfin, ces marges servent aussi à financer les enseignements de complément (lettres anciennes ou régionales).



©Pixabay - CikerFreeVectorImages

©Pixabay - McLac2000

Contractuels enseignants

Bientôt du nouveau

Inclusion obligatoire des mois de juillet et août dans le contrat si le besoin à couvrir correspond à l'année scolaire, allègement de service quand un temps plein est partagé sur plusieurs établissements, fin du recours aux vacances de 200 heures... autant d'évolutions suspendues à la publication de textes, pourtant validés en octobre 2015. Notre amendement, pour que les contrats commencent le 1^{er} septembre ou le jour de la prérentrée, n'a pas été retenu. Une circulaire d'application précisant de manière qualitative la gestion des enseignants contractuels sera soumise à concertation : nous y défendrons de nouvelles améliorations.

En lire plus :

<http://urlz.fr/2UJw>



Retrouvez toute l'actualité sur notre site sgen.cfdt.fr



© Isabelle Lécation

Réseau Biatss

En marche vers le congrès

Par Pierre-Marie Rochard

Fin novembre 2015, des militants des filières Biatss se sont réunis dans le cadre des réseaux statutaires de la fédération des Sgen-CFDT. Les réalités professionnelles ont été abordées dans toute leur diversité et les jalons d'un travail revendicatif posés. Un échange fructueux a permis d'enrichir le projet de résolution, en vue du prochain congrès fédéral en mai 2016 – projet validé par le Conseil fédéral de décembre 2015 et amendable par les syndicats.

Les débats politiques et techniques sur le dossier du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (Rifseep), sur les modalités de sa bonne prise en charge par les équipes syndicales, ont rappelé la nécessité d'une bonne coopération entre fédération et syndicats. Une attention particulière doit être portée sur l'articulation entre élus nationaux et locaux (EPLE, services déconcentrés, universités). Enfin, les militants ont pu découvrir et s'appropriier les enjeux de l'agenda social du ministère de l'Enseignement supérieur avec ses cinq groupes de travail thématiques (contractuels Biatss, mobilité, missions et carrières, régimes indemnitaires, responsabilité sociale de l'employeur).

Au final, les débats ont illustré à la fois la richesse et la complexité des réflexions d'un syndicat général qui s'adresse à tous les personnels, de l'école à l'université... dans le cadre d'une confédération.

En bref

Obligations réglementaires de service dans le premier degré

Le ministère souhaite modifier les obligations réglementaires de service (ORS) dans le premier degré avec un nouveau texte présenté en comité technique ministériel (CTM) d'ici la fin de l'année scolaire. Plusieurs objectifs sont visés. Tout d'abord, clarifier la situation des personnels n'exerçant pas dans une école primaire (et notamment la situation de ceux qui travaillent en établissements adaptés). Ensuite, inscrire les ORS de tous les personnels du 1^{er} degré dans un seul décret, à la place de différentes circulaires. Également, améliorer le régime indemnitaire pour certaines fonctions particulières, comme celles des professeurs des écoles des structures médico-sociales. Enfin, rendre les régimes indemnitaires plus transparents. Pour le Sgen-CFDT, reconnaître dans un décret les missions de personnels souvent oubliés est un point positif. De même, rendre les indemnités plus équitables, plus transparentes – mais aussi plus lisibles – est louable.

Concrètement, que propose ce projet ?

Pour les personnels des établissements médico-sociaux, une harmonisation des règles en appliquant les 24 heures d'enseignement devant élèves auxquelles s'ajouteraient les 108 heures pour la coordination et les réunions de synthèse. Pour les professeurs des écoles de Segpa, la part fixe de l'indemnité de suivi et d'orientation (Isoe) serait instaurée, conformément à une revendication que porte le Sgen-CFDT. Par contre, le projet prévoit de supprimer le paiement des heures de synthèse, ce qui pourrait léser certains collègues. En outre, les animateurs/formateurs TIC ne verraient leurs missions particulières reconnues que très marginalement. Enfin, le projet présente une répartition des 108 heures qui serait beaucoup plus contraignante que ce qui est prévu par la circulaire de 2013. C'est un retour en arrière inadmissible. Le Sgen-CFDT a rappelé que les évolutions ne pouvaient en aucun cas entraîner une baisse de rémunération des personnels concernés.

En bref

Discussions décevantes sur la seconde professionnelle

Une série de réunions avec la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) sur l'amélioration de l'accueil des élèves en seconde professionnelle vient de se terminer. Le ministère propose d'améliorer le passage de la troisième à la seconde, conforter le projet d'orientation et développer la pédagogie de l'alternance lors des temps de formation en entreprise. Les changements annoncés pour la prochaine rentrée sont minces. Les discussions n'ont pas été fructueuses en raison d'un bloc syndical nostalgique... Le Sgen-CFDT est d'accord avec les premières propositions du ministère : suppression de la contrainte des trois semaines consécutives pour la période de formation en milieu professionnel (PFMP) et des évaluations certificatives en seconde – à condition de ne pas surcharger la tâche des professeurs et élèves en première ou de transformer le contrôle en cours de formation (CCF) en épreuves ponctuelles. Toutefois, la déception prédomine. Bon nombre de propositions n'apportent rien de nouveau aux textes existants. Le Sgen-CFDT revendique des classes de seconde moins professionnalisantes conduisant à une classe de première professionnelle, technologique ou générale. Cette transformation permettrait une orientation progressive et la réduction du décrochage scolaire.

À la retraite, à la CFDT je suis, à la CFDT je reste !

Vous êtes parti-e à la retraite à la rentrée 2015, ou depuis un ou deux ans, et vous ne recevez pas encore le supplément retraités de *Profession éducation*, ni *Fil Bleu*, le journal aux adhérents de la CFDT Retraités... Ne perdez plus de temps, prenez contact avec votre syndicat Sgen-CFDT qui vous donnera la marche à suivre pour continuer à adhérer en tant que retraité-e, et participer à la vie de l'Union territoriale des retraités (UTR) de votre département de résidence.

Pour en savoir plus

Ensemble dans la CFDT, retraités et salariés pour une société solidaire : <http://urlz.fr/2UmW>

Projet de décret relatif aux CREPS décentralisés

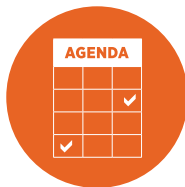
Le Sgen-CFDT vote contre

Par Jean-Marc Grimont

Lors de la séance du 27 novembre 2015, le comité technique ministériel Jeunesse et Sports a été consulté sur le projet de décret relatif à la décentralisation des centres de ressources, d'expertise et de performance sportives (Creps), effective au 1^{er} janvier 2016. Les représentants Sgen-CFDT ont voté contre le texte présenté.

Pour le Sgen-CFDT, le trop faible nombre de représentants des personnels dans les futurs conseils d'administration (CA) des nouveaux Creps (trois sur vingt, ou quatre sur vingt-cinq) a constitué un point de blocage majeur, déjà signalé dès les premiers échanges avec le ministère, de même que la sous-représentation des usagers, jeunes sportifs et stagiaires en formation. Le Sgen-CFDT dénonce une entorse grave au principe de gouvernance démocratique d'un établissement public de formation, forcément préjudiciable aux personnels, car c'est dans ces CA, en présence de plusieurs représentants désignés par les présidents des nouvelles régions, que seront débattus les projets d'établissement. Dans un contexte de baisse annoncée de la subvention de l'État, c'est aussi en CA que sera décidée l'affectation des éventuelles marges de manœuvre budgétaire dont dépendront les conditions de rémunération et d'emploi des personnels.

Le Sgen-CFDT avait déposé un amendement au projet de texte pour porter au tiers le nombre de représentants des personnels. Cet amendement, sur lequel la plupart des autres organisations syndicales se sont abstenues, n'a pas été retenu par l'administration.



7-01 | 6-02 | 2016

PÉRIODE D'INSCRIPTION À LA SEMAINE DE LA PRESSE ET DES MÉDIAS DANS L'ÉCOLE

Pour cette 27^e Semaine de la presse et des médias, qui se déroulera du 21 au 26 mars 2016, le thème « La liberté d'expression, ça s'apprend ! » est reconduit. L'occasion d'un engagement pédagogique plus vital que jamais. www.presse.education.gouv.fr/reservation/

14-20 | 03 | 2016

SEMAINE DES MATHÉMATIQUES

Le thème de cette cinquième édition invite à explorer les liens entre mathématiques

et sport, et s'inscrit dans la dynamique de l'opération « L'Année du sport de l'école à l'université ».

<http://eduscol.education.fr/cid59178/semaine-des-mathematiques.html#lien4>

Jusqu'au 30 | 04 | 2016

3^E CONSULTATION NATIONALE DE L'UNICEF FRANCE : LES ENFANTS ONT LA PAROLE !

Les 6-18 ans, et leurs parents, peuvent s'exprimer et répondre en ligne sur les sujets qui les concernent au quotidien : éducation, loisirs, santé, sécurité. Cette 3^e édition porte un intérêt particulier aux situations vécues par les enfants et adolescents vivant dans les quartiers prioritaires.

<http://jeparledemesdroits.fr/lis/>



DOSSIER

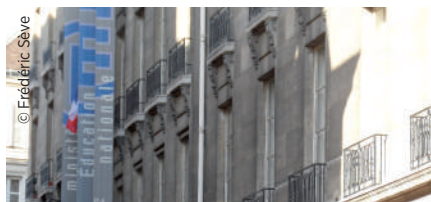
Rythmes scolaires : où en est-on ?

Réalisé par Joël Bonenfant, Dominique Bruneau et Annie Catelas

La loi de Refondation de l'École ne se limite évidemment pas à la seule réforme des rythmes scolaires, mais force est de constater que cette dernière a eu un impact important, depuis un an, sur l'école, les enseignants, les municipalités et les familles.

À l'heure où le ministère s'apprête à évaluer l'impact de cette réforme sur les apprentissages, le Sgen-CFDT souhaite faire le point.

Rappel historique des réformes



Longtemps, la quasi-totalité des réformes des rythmes n'a porté que sur le calendrier annuel.

En 1989, la loi d'orientation permet aux communes de déroger au calendrier national en modifiant la semaine scolaire, mais il faut attendre 2008 pour un bouleversement majeur de l'organisation hebdomadaire, avec la décision unilatérale du président Sarkozy de passer à la semaine de 4 jours, une décision unanimement contestée. Parallèlement, le service des professeurs des écoles est modifié.

En 2010, l'appel de Bobigny, signé par nombre d'associations, de fédérations de parents d'élèves, de confédérations (CFDT, CGT) et de syndicats d'enseignants (Sgen, Fep, SE, Snuipp, Snese...) réclame le retour à la semaine de 4,5 jours.

En 2011, après la publication de plusieurs rapports (par l'académie de médecine, par Michèle Tabarot, suite à la conférence nationale sur les rythmes scolaires) prônant le retour à la semaine de 4,5 jours, le Sgen-CFDT rappelle que les rythmes scolaires sont étroitement liés à ceux de la société. Ils sont dès lors l'affaire de l'ensemble des partenaires et pas seulement de l'Éducation nationale.

En 2012, Vincent Peillon met en œuvre la semaine de 4,5 jours, comme annoncé lors de la campagne présidentielle. Cette réforme déclenche des oppositions – y compris chez ceux qui l'avaient demandée. Plutôt que de polémiquer, le Sgen-CFDT défend un dialogue social local constructif avec l'objectif de garantir les conditions de travail des personnels et les conditions d'apprentissage de tous les élèves.

En mai 2014, Benoît Hamon publie un décret autorisant les expérimentations en matière d'organisation. Aussitôt, certaines communes libèrent le vendredi après-midi. Le Sgen-CFDT refuse de cautionner un texte publié pour répondre à une demande des communes.

À la rentrée 2015, le Sgen-CFDT réaffirme la nécessité de débattre – comme l'avait annoncé Vincent Peillon – des rythmes annuels.

LE SGEN-CFDT A SOUHAITÉ REVENIR SUR LA MISE EN PLACE DE LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES, un an et demi après sa généralisation à l'ensemble des écoles publiques du territoire. Force est de constater, tout d'abord, que cette réforme, initialement pensée comme celle des temps de l'enfant, est trop souvent devenue celle des adultes aux prises avec leurs contraintes personnelles, professionnelles ou budgétaires. Chacun a en effet interprété cette réforme selon ses intérêts et interrogations propres, oubliant parfois l'objectif initial. C'est peut-être aussi pour cela que, parmi les acteurs de la communauté éducative (parents, enseignants, collectivités territoriales) qui étaient invités à se mettre autour d'une table pour construire ensemble, beaucoup jugent cette réforme inachevée.

Au bout du compte, que reste-t-il à faire pour atteindre les objectifs de cette réforme qui visait, rappelons-le, à favoriser les apprentissages scolaires tout en prenant en compte l'enfant dans la globalité de ses temps de présence à l'école ?

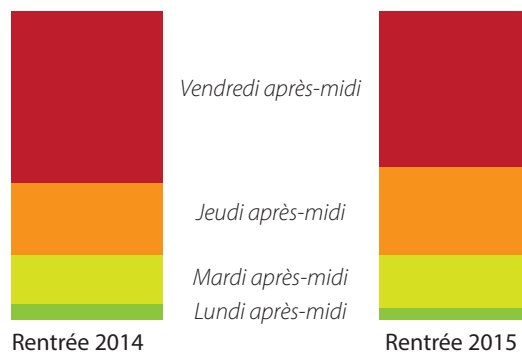
Au niveau territorial, il ne faut pas se laisser aveugler par les chiffres. Dans 80 % des cas, un projet éducatif de territoire (PETD) a certes été signé, mais selon des termes qui n'ont pas toujours laissé à la pédagogie la place qui lui revenait. Tout d'abord, la concertation avec les enseignants – quand elle a eu lieu – a souvent été vécue à marche forcée : beaucoup ont eu le sentiment de ne pas être entendus au moment des choix. Dès lors, difficile pour les équipes pédagogiques des écoles de se sentir concernées et de s'approprier l'organisation du PETD. De plus, à l'heure des choix budgétaires imposés aux communes, l'intérêt de l'enfant n'a pas toujours été premier, en dépit des aides de la CAF et de la pérennisation du fonds d'amorçage (devenu de soutien). Aussi la question de la chronobiologie hebdomadaire de l'enfant est-elle passée au second rang...

FATIGUE OU PROBLÈME D'ORGANISATION ?

On a beaucoup entendu parler de la fatigue de l'enfant dans le cadre de la mise en place de ces nouveaux rythmes.

Pourtant, difficile de savoir si celle-ci est due au non-respect de la chrono-

Répartition des organisations du temps scolaire (OTS) expérimentales libérant un après-midi



Typologie des OTS



biologie de l'enfant (du fait des organisations mises en place sur les territoires) ou aux vécus des adultes. Car, le rythme de la famille, de la société, du travail des parents n'a pas changé, et l'enfant, lui, doit s'adapter à cela.

LA MATINÉE SUPPLÉMENTAIRE S'AVÈRE PROFITABLE AUX ÉLÈVES...

Cette difficulté met en lumière la nécessité de penser la complémentarité des temps, car si le parent est évidemment le premier éducateur de l'enfant, ce sont tous les adultes référents qui doivent travailler ensemble tout au long de sa journée, se concerter et se mobiliser autour de son intérêt. Coéduquer, cointervenir, partager, travailler avec les différents membres de la communauté éducative, sont d'ores et déjà des pratiques mises en œuvre dans les écoles. Cela suppose que tout le monde s'entende autour du sens à

donner à ces mots pour éviter les conflits et l'incompréhension.

Par ailleurs – et comme on pouvait s'y attendre –, cette réforme est venue bousculer l'image traditionnelle que certains personnels éducatifs avaient encore de l'école. Certes, le positionnement du maître continue à se modifier progressivement, mais les contraintes matérielles (partage de locaux, de matériel, gestion des espaces) sont parfois l'occasion d'écarter complètement la question fondamentale de savoir comment on veut travailler ensemble... Il faut bien sûr dépasser cet obstacle, ainsi que le font d'ores et déjà de nombreuses écoles où les choses se mettent en place progressivement. Comme le souligne le Comité national de suivi de la réforme des rythmes scolaires dans son dernier rapport de juin 2015, il convient que chacun s'approprie cette réforme, ses tenants et aboutissants.

Le Sgen-CFDT, lui, revendique la prise en compte de la fatigue des enseignants et de leur nécessaire formation dans le cadre de cette réforme. Attention doit également être portée aux directeurs

d'école qui, chargés du pilotage, doivent garantir la construction d'un projet collectif et cohérent pour l'enfant – ce qui pose une question que le ministère ne peut ignorer : celle de la gouvernance. Au sein des écoles, avec les personnels et les interlocuteurs territoriaux.

Sur le plan des apprentissages enfin, objectif premier de la réforme, la matinée supplémentaire s'avère, selon les collègues, profitable aux élèves. Beaucoup d'ailleurs se sont saisis de ce temps supplémentaire pour modifier leur pédagogie en travaillant davantage par petits groupes ou en décroissant.

ÉVALUER LA RÉFORME, UNE NÉCESSITÉ

Après un temps de latence laissé aux équipes pour aménager leurs pratiques pédagogiques, le ministère a choisi de mettre en place une évaluation de l'impact de cette réforme des rythmes sur les apprentissages des élèves, une revendication que le Sgen-CFDT demandait déjà en avril 2012 lors de l'annonce de la réforme. Il faudra, et notre fédération sera vigilante, que cette évaluation apprécie l'articulation de cette réforme avec les principes mêmes de la loi de Refondation de l'école. Premiers résultats attendus en juin 2016 !

expérimentales*
S 1/3
S 3/1
S 2/2

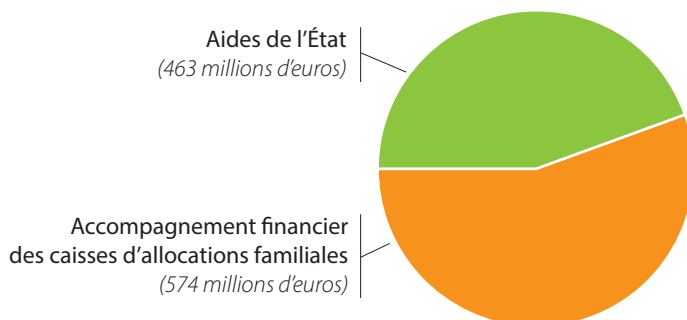
régulières



Rentrée 2015

* Une OTS est dite « régulière » lorsque l'organisation horaire des quatre après-midis ne varie pas ou peu, « 3/1 » lorsqu'elle compte un après-midi plus court que les trois autres, « 2/2 » lorsqu'elle compte deux après-midis plus courts, « 1/3 » lorsqu'elle compte un après-midi plus long que les trois autres, « expérimentale » lorsque le nombre d'heures de cours hebdomadaires est inférieur à 24 heures et/ou réparti sur 5 matinées et 3 après-midis.

Répartition des aides financières pérennisées destinées au développement des activités périscolaires



Christophe Boujon*

“la journée d'apprentissage devrait finir après les temps d'activités périscolaires”

* CHRONOBIOLOGISTE, MAÎTRE DE CONFÉRENCE EN PSYCHOLOGIE COGNITIVE À L'UNIVERSITÉ D'ANGERS, SPÉCIALISTE DE L'ATTENTION CHEZ L'ENFANT.

En quoi cette réforme des rythmes scolaires peut-elle favoriser les apprentissages ?

❶ **Christophe Boujon** : Tout d'abord, cette réforme garantit une meilleure régulation hebdomadaire du rythme veille/sommeil. Les études en chronobiologie et chronopsychologie montrent en effet que les enfants se couchent plus tard quand ils n'ont pas école le lendemain et que, contrairement aux adolescents et aux adultes qui compensent un coucher tardif en se levant plus tard, la plupart des enfants entre 4 et 10 ans ne récupèrent pas ce sommeil perdu. Or, le sommeil nocturne permet de consolider les apprentissages diurnes en les inscrivant dans la mémoire à long terme. Dormir moins conduit donc l'enfant à moins bien mémoriser les événements de la veille et à être moins attentif, processus psychologiques indispensables aux apprentissages.

De plus, l'efficacité de l'attention et de la mémoire à court terme varie au cours de la journée. Le changement de contenus permet à l'enfant de mieux se concentrer. Mais il faut aussi tenir compte du fait que son attention est plus soutenue en fin de matinée et d'après-midi. Il faudrait donc organiser les temps d'apprentissage en fonction de ces « contraintes attentionnelles » : réviser en début de matinée (après une bonne nuit de sommeil), présenter de nouveaux contenus

en fin de matinée et travailler sur leur organisation en début d'après-midi (avec une pause méridienne suffisamment longue).

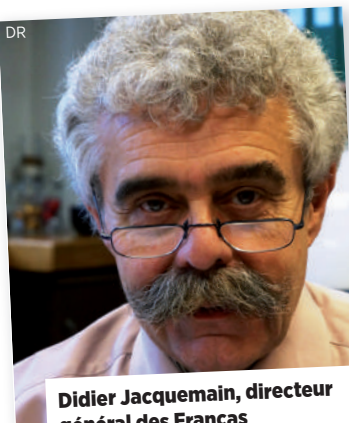
Pourtant, des parents et des enseignants trouvent les enfants plus fatigués...

❷ **C. B.** : Les temps d'activités périscolaires (TAP) du milieu d'après-midi permettent aux élèves de réaliser des activités nouvelles, physiques et ludiques. Elles sont perçues par les élèves comme une transition entre les exigences d'assiduité, d'attention et d'écoute réclamées en classe et les devoirs à la maison. Or la journée d'apprentissage devrait finir après les TAP, car reprendre une activité scolaire interrompue depuis plusieurs heures segmente le rythme de l'enfant, ce qui constitue une cause essentielle de fatigue, laquelle peut être de deux sortes : la fatigue physiologique due à un manque de repos et la fatigue psychologique, mentale, liée à un manque de motivation. Posons-nous la question de savoir quel type de fatigue expriment nos enfants et élèves, le matin quand ils arrivent à l'école, et le soir quand ils rentrent à la maison...

Comment mieux s'adapter au rythme de l'enfant ?

❸ **C. B.** : Les rythmes scolaires doivent-ils être seulement conçus avec l'idée qu'il existe un rythme d'apprentissage idéal et universel ou en tenant compte des différences d'acquisition ? Autrement dit, le but d'un apprentissage en est-il la maîtrise (que l'enfant maîtrise mieux ses compétences) ou la performance (qu'il soit plus performant que les autres) ? Il faut évidemment privilégier dans les apprentissages le but de maîtrise pour éviter la diminution ou l'absence de motivation et donc d'attention. Tous les enfants – même d'un âge identique – évoluent différemment, physiologiquement et intellectuellement. Pourquoi, dès lors, avoir des classes qui regroupent des élèves nés la même année ? Tout pédagogue connaît l'immense écart de langage entre un enfant de 3 ans et un de 4 ans, écart encore creusé selon l'environnement familial. Parler de rythme de l'enfant et non de rythme des enfants permettrait aussi de tenir compte cette diversité dans les âges d'acquisition des compétences.

DR



Didier Jacquemain, directeur général des Francas

Témoignage

Didier Jacquemain est délégué général et Joël Bigot est maire des Pont-de-Cé du Maine-et-Loire.

DIDIER JACQUEMAIN

« La réforme des rythmes scolaires implique peut-être déjà de se mettre d'accord sur ce que l'on entend par coéducation... Précisons d'emblée que la coéducation existe de fait : un ensemble d'adultes, voire de plus jeunes, accompagnent les enfants et les adolescents tout au long de leur parcours éducatif. Un principe que Roger Gall et Gaston Mialaret ont d'ailleurs formalisé en proposant de définir l'éducation comme : "l'ensemble des influences d'origines et de natures diverses qui s'exercent volontairement ou non sur l'individu et que l'individu exerce sur l'environnement, et qui, en se conjuguant, contribuent au développement de la personne. De ce fait, l'éducation est globale et continue". Mais surtout, cette définition est nécessaire dans le sens où elle suggère que ce n'est pas tant la coéducation qu'il faut construire, que la co-intervention éducative. Les initiatives individuelles de chacun (animateurs, enseignants) vont ainsi alimenter les projets et mieux inscrire les actions dans les programmes scolaires et les projets éducatifs territoriaux. Or, pour croiser efficacement l'aménagement des



DR



Joël Bigot, maire

S...

de la Fédération nationale des Francas
, une commune de 12 000 habitants

rythmes et coéducation, il convient de respecter quatre logiques d'action. En tout premier lieu, l'analyse du territoire et de son impact sur l'enfant doit être collectivement menée par tous les acteurs éducatifs (école, centres de loisirs, associations culturelles et sportives, parents...), l'objectif étant d'établir un relevé précis des besoins sociaux, éducatifs et culturels des enfants et des adolescents au sein d'un territoire.

Les réponses éducatives nécessaires sont ensuite définies. Dans le cadre de la politique éducative de l'État, elles doivent tenir compte des résultats de l'analyse territoriale. Pour ce faire, une gouvernance des possibles réponses éducatives s'avère nécessaire pour s'assurer de la cohérence entre les politiques nationales et les interventions des collectivités territoriales, celles-ci s'avérant plus prégnantes du fait de cette réforme. Un véritable pilotage est donc nécessaire, car chaque collectivité territoriale doit les porter au niveau des écoles.

Enfin, au niveau territorial, deux points de vue sont à considérer. Tout d'abord, l'articulation des projets éducatifs des différentes insti-

tutions éducatives doit répondre à l'analyse mentionnée précédemment. En outre, chaque intervenant éducatif (animateur, enseignant...) doit pouvoir partager ces objectifs éducatifs en apportant sa contribution au projet avec un seul objectif : agir de la manière la plus cohérente possible pour l'enfant. »

JOËL BIGOT

« Dans notre commune, les nouveaux rythmes scolaires ont été mis en place à la rentrée 2014. Notre sentiment concernant cette réforme, annoncée par le candidat devenu président de la République, et souhaitée initialement par la communauté éducative avec l'Appel de Bobigny, a été qu'elle avait besoin d'être explicitée. Face aux réticences des enseignants, aux interrogations sur le financement des activités et aux questions des parents, nous avons donc pris le temps de réunir et consulter les personnes concernées et d'organiser une conférence publique sur le sujet. Ainsi le projet éducatif territorial a permis d'écouter les acteurs locaux, associatifs, culturels, sportifs et de s'appuyer sur les atouts et les contraintes de notre territoire. À partir de là, une réflexion s'est engagée pour adapter le projet à la réalité locale et échanger pour validation avec les différents services de l'État avant diffusion aux différents membres de la communauté éducative.

Un référent sur chaque site a été nommé pour piloter les temps d'activités périscolaires (TAP). Chaque enfant doit pouvoir se construire, faire des découvertes, trouver du plaisir, voire prendre du temps pour lui-même. Conformément à l'esprit de la réforme, nous avons privilégié un calendrier hebdomadaire régulier, avec un arrêt des cours à

15 h 30, pour laisser la place à des acteurs, qui ne se connaissaient pas, mais qui ont appris à travailler ensemble, dans l'intérêt commun du temps de l'enfant. L'utilisation des locaux pouvant être à l'origine de frictions, les activités des TAP se déroulent en dehors des locaux d'enseignement à chaque fois que possible.

Après une année complète d'exercice, les TAP commencent à trouver leur place, mais les contraintes humaines et matérielles qu'ils suscitent demeurent nombreuses, même si nous avons heureusement pu nous appuyer sur la Fédération des œuvres laïques qui, forte de son expérience dans l'animation périscolaire, nous garantissait la qualité des interventions et des liens solides avec les enseignants.

Aujourd'hui, ce sont près de huit enfants sur dix qui fréquentent des TAP que nous avons voulu gratuits et accessibles à tous. Les parents nous témoignent leur satisfaction. Seul bémol, les enseignants locaux réticents à cette réforme ont des difficultés avec l'arrivée de nouveaux intervenants dans l'école, mais peut-être est-ce aussi dû à des questions catégorielles auxquelles les élus locaux – contrairement au ministère – ne peuvent guère apporter de réponses... »



Retrouvez
l'intégralité
du dossier et plus
sur notre site
sgen.cfdt.fr

INTERVIEW CROISÉE

Cathy Pascal, Véronique Couvreur et Raphaël Rambaud

Propos recueillis par Dominique Bruneau

En mars 2014, le Sgen-CFDT interviewait trois professeurs des écoles sur la mise en place des rythmes scolaires. Comment, un an après, Cathy Pascal, Véronique Couvreur et Raphaël Rambaud vivent-ils cette réforme dans leurs écoles ?



DR



DR



DR

Après une année et demi, que pensez-vous de cette cinquième matinée de classe ? Est-elle bénéfique aux apprentissages des élèves ?

● **Cathy Pascal** : Très clairement, cette cinquième matinée de classe est bénéfique à mes élèves. Tout d'abord, beaucoup se levaient déjà auparavant pour aller au centre de loisirs ou pour être confiés à un membre de leur famille : il n'y avait donc pas de « grasse matinée » le mercredi. Je peux placer deux séances fondamentales (par exemple, rédaction et géométrie) ce matin-là. Cette demi-journée supplémentaire fait la part belle à des rituels qui permettent de revoir les notions et de mémoriser les leçons... et la régularité paie. Tout enseignant sait combien le matin est plus favorable aux apprentissages. Cette cinquième matinée apporte un temps précieux.

Les après-midis sont consacrés aux sciences, à l'histoire-géographie, aux arts visuels, mais aussi à animer un groupe de besoins (des ateliers de remédiation permettant de revenir sur différentes notions en fonction des compétences acquises).

● **Raphaël Rambaud** : Cette matinée supplémentaire me semble particulièrement intéressante pour mes élèves de moyenne section. Avec une matinée de plus, il est plus facile de proposer des activités nombreuses aux enfants sans tomber dans la « sur-activité ». Cette régularité permet aussi aux élèves de mieux intégrer les rituels et d'apprendre plus facilement les chants, les comptines, le nom des jours... et plus globalement, toutes les connaissances qui impliquent une répétition. C'est très important, en particulier pour les élèves allophones dont les progrès sont vraiment visibles.

On entend des parents ou certains enseignants évoquer une augmentation de la fatigue de l'enfant au point de ne pas les envoyer en classe le mercredi matin, mais dans mon cas, je ne le constate pas.

● **Véronique Couvreur** : Nous avions déjà mis en place la cinquième matinée dans notre groupe scolaire, le mercredi, mais nous avons dû la déplacer au samedi pour nous aligner sur les autres écoles lilloises. L'année dernière, l'absentéisme était très important le samedi matin (entre 20 et 40 %), toutes classes confondues. À l'initiative des parents élus, une enquête a été menée dans mon école. Parmi les raisons invoquées par les parents : matinée dédiée à la détente et aux loisirs avec son ou ses enfants, souci de garde alternée et, enfin, fatigue de l'enfant.

Dans un premier temps, nous avions réservé le samedi matin à des moments d'échange avec les parents qui ne travaillaient pas ce jour-là. Ouvrir nos classes permettait de valoriser le travail des enfants. Mais ceux qui ne venaient pas étaient exclus de ces temps forts. Pédagogiquement, le samedi matin est également l'occasion de travailler en groupes réduits. L'enseignant est davantage disponible pour s'occuper d'un élève qui a besoin de remédiation ou d'aller plus loin. Par exemple, on travaille beaucoup la lecture.

Depuis le début de l'année, l'absentéisme est moindre et on ouvre la classe aux familles le samedi qui précède les vacances scolaires.

Qu'est-ce que cela a changé à vos conditions de travail ?

● **R. R.** : Je suis très favorable à la régularité de ces horaires de travail et j'apprécie d'avoir une pause méridienne un peu plus longue qui me permet de travailler, de ne plus déjeuner avec un lance-pierres, de me détendre un peu et de quitter un tout petit peu plus tôt l'école en fin de journée.

● **V. C.** : Si je prends uniquement en compte le changement de matinée du mercredi déplacée au samedi... pas grand-

chose. En tant qu'individu, je préfère avoir cours le mercredi matin, car c'est un temps de travail inséré dans la continuité de la semaine et qui garantit le repos du samedi matin. Mais en tant qu'enseignante, je préfère travailler le samedi matin avec les élèves. C'est aussi le moyen pour moi et mes collègues d'aller chercher nos enfants à l'école, car nous sommes la seule école à avoir ces horaires l'après-midi (deux après-midis libérés).

LES APRÈS-MIDIS SONT DÉSORMAIS PLUS LUDIQUES ET INTERACTIFS PUISQUE CONSACRÉS À DES MATIÈRES QUI ÉVEILLEN.

● **C. P.** : Mes journées sont plus courtes, ce qui rend les après-midis plus confortables et moins éprouvants nerveusement : les élèves sont toujours un peu plus agités après la restauration scolaire et le temps libre qui suit. Dès 15 h 45, je peux corriger les devoirs, préparer plus tôt mes cours et avoir une vie personnelle de meilleure qualité en fin de soirée.

Quelles conséquences ont eu les temps périscolaires sur votre façon d'enseigner, de travailler au sein de votre école ?

● **V. C.** : La répartition des deux après-midis de temps périscolaires dans la semaine nous offre de nombreuses possibilités de travail en équipe, de temps de formation, de bouffées d'oxygène si besoin est... On a le temps de corriger, de « préparer notre classe » (préparer les cours et organiser la salle) ou de participer aux travaux

personnels encadrés (TPE) afin d'intégrer au mieux les projets à nos temps de classe. C'est aussi un moment d'échange avec les animateurs pour parler de nos élèves.

● **C. P.** : Dans mon école, nous avons fait le choix de placer les temps d'activités périscolaires (TAP) de 15 h 45 à 16 h 30 pour volontairement raccourcir la journée de classe. Nous bénéficions d'une pause méridienne de deux heures. En conséquence, nous plaçons deux fois par semaine une demi-heure d'activités pédagogiques complémentaires (APC) pour les élèves rencontrant des difficultés, entre 11 h 30 et midi – un moment favorable à cette activité. Ensuite, je me rends compte que, comme j'ai cinq matinées pour les fondamentaux, je fais des séances courtes et répétitives – mes rituels –, qui alternent avec des séances un peu plus longues où je place les exercices d'entraînement et les notions nouvelles qui exigent ma présence. Les après-midis sont désormais plus ludiques et interactifs puisque consacrés à des matières qui éveillent. Cela a donc profondément modifié ma répartition des domaines d'enseignement pour mieux correspondre au rythme des enfants, de mes élèves.

● **R. R.** : Dans ma commune, les activités prévues pour les temps périscolaires nous ont été présentées en début d'année. Les temps et lieux d'activité (et de non-activité) sont adaptés à l'âge des enfants et respectueux de leurs envies. Les après-midis sont plus courts qu'auparavant, la pause méridienne mieux organisée. Le dortoir est maintenant disponible pour tous les élèves qui en ont besoin et pas seulement les petites sections. Tout cela rend le temps de l'après-midi plus agréable et confortable pour les enfants comme pour les enseignants.

Il était important pour notre équipe de proposer un accueil cohérent et bienveillant tout au long de la journée scolaire avec tous les personnels.

Gouvernance

Une question en suspens...

Si la réforme des rythmes a bousculé l'organisation des écoles aussi bien au niveau du travail des enseignants qu'au niveau pédagogique, elle a aussi révélé l'urgence d'une évolution du fonctionnement du premier degré. Les équipes ont en effet parfois eu le sentiment de ne pas avoir d'espaces démocratiques pour porter leurs demandes auprès des collectivités territoriales comme des inspecteurs de l'Éducation nationale. Ces derniers ont quant à eux eu le sentiment d'être parfois en porte-à-faux. D'un côté, on leur demandait d'être des médiateurs sans connaître la réalité des demandes des écoles ; de l'autre, ils devaient se positionner sans connaître la réalité du fonctionnement des communes. Pourtant, la réforme des rythmes devait être l'occasion de concrétiser un objectif de la loi de refondation : travailler en partenariat avec l'ensemble de la communauté éducative pour construire un projet éducatif territorial. Dans les faits, l'absence d'instances permettant cette construction a fait reposer sur quelques personnes l'essentiel du travail, donnant souvent l'impression que les décisions étaient prises hors les murs. Pour le Sgen-CFDT, la réforme des rythmes n'est pas à l'origine des difficultés d'organisation de l'école, elle n'en a été qu'un révélateur. La liste des sujets sur lesquels les collègues, et en premier lieu les directeurs, subissent des injonctions descendantes parfois contradictoires, est longue : sécurité des élèves, responsabilité, 108 heures, financement, organisation, etc. Lors de la mise en place de la semaine de 4,5 jours, ceux qui ont joué sur les peurs pour demander le statu quo, n'ont pas répondu aux inquiétudes des collègues. Pour le Sgen-CFDT, revendiquer un établissement du premier degré, c'est avancer une solution concrète pour donner autorité et légitimité à l'École. C'est aussi défendre une démocratie professionnelle en créant un conseil d'administration et un conseil pédagogique, et promouvoir la proximité territoriale et la reconnaissance des personnels – en particulier des directeurs.

Nouvelle organisation du travail

Impact pour les personnels

Par Joël Bonenfant

La cinquième matinée de classe avait pour premier objectif d'améliorer les apprentissages des élèves en prenant en compte l'enfant dans sa globalité. Cependant, cette réforme a aussi eu un impact sur l'organisation du travail des personnels.

Dès le lancement de la réforme, le Sgen-CFDT s'est mobilisé pour faire valoir les revendications des personnels sur les modifications que cela allait engendrer.

Le Sgen-CFDT a ainsi défendu la nécessité d'associer les équipes à l'organisation de la semaine scolaire, au plus près de la réalité des territoires. C'est par la négociation avec tous les personnels et dans le respect de chacun que la réorganisation des temps de travail, les aménagements et les compensations aux contraintes nouvelles devaient être pensés pour concilier intérêts personnels et collectifs. C'est par un dialogue au sein de l'école que les enseignants peuvent travailler hors temps scolaire dans les classes pendant que se déroulent les activités périscolaires.

La répartition des déplacements sur cinq journées (au lieu de quatre) a engendré des frais supplémentaires. Elle a aussi été perçue comme une dégradation des conditions de vie, a généré une fatigue supplémentaire. Le placement des animations pédagogiques le mercredi après-midi ou en fin de journée a accentué ce sentiment de détérioration. Parallèlement, le Sgen-CFDT a porté et obtenu la création de l'Isaé, première étape vers une égalité de traitement avec les professeurs du second degré.

Les journées de travail ont été raccourcies, mais la répartition sur cinq jours a rendu plus complexe l'organisation du travail « invisible ». Or les enseignants ont besoin de temps pour « préparer la classe » (préparer les cours et organiser la salle), pour corriger les travaux des élèves, pour réunir les équipes, pour rencontrer les familles. Encore faut-il que ce temps soit reconnu !

Pour le Sgen-CFDT, il faudra modifier les obligations de service des personnels du premier degré qui ne répondent plus aux évolutions actuelles. Le Sgen-CFDT demande une déconnexion du temps de travail des enseignants du temps de présence des élèves. Cela permettra de développer d'autres modalités d'interventions pédagogiques et une meilleure appropriation de la réforme dans ses différents aspects.



©Pixabay/Antrianias

C'est quoi une meilleure assurance pour les enseignants ?



- 32... 33... c'est bon ils sont tous là... Et entiers.

- J'ai un collègue qui en a perdu un une fois...

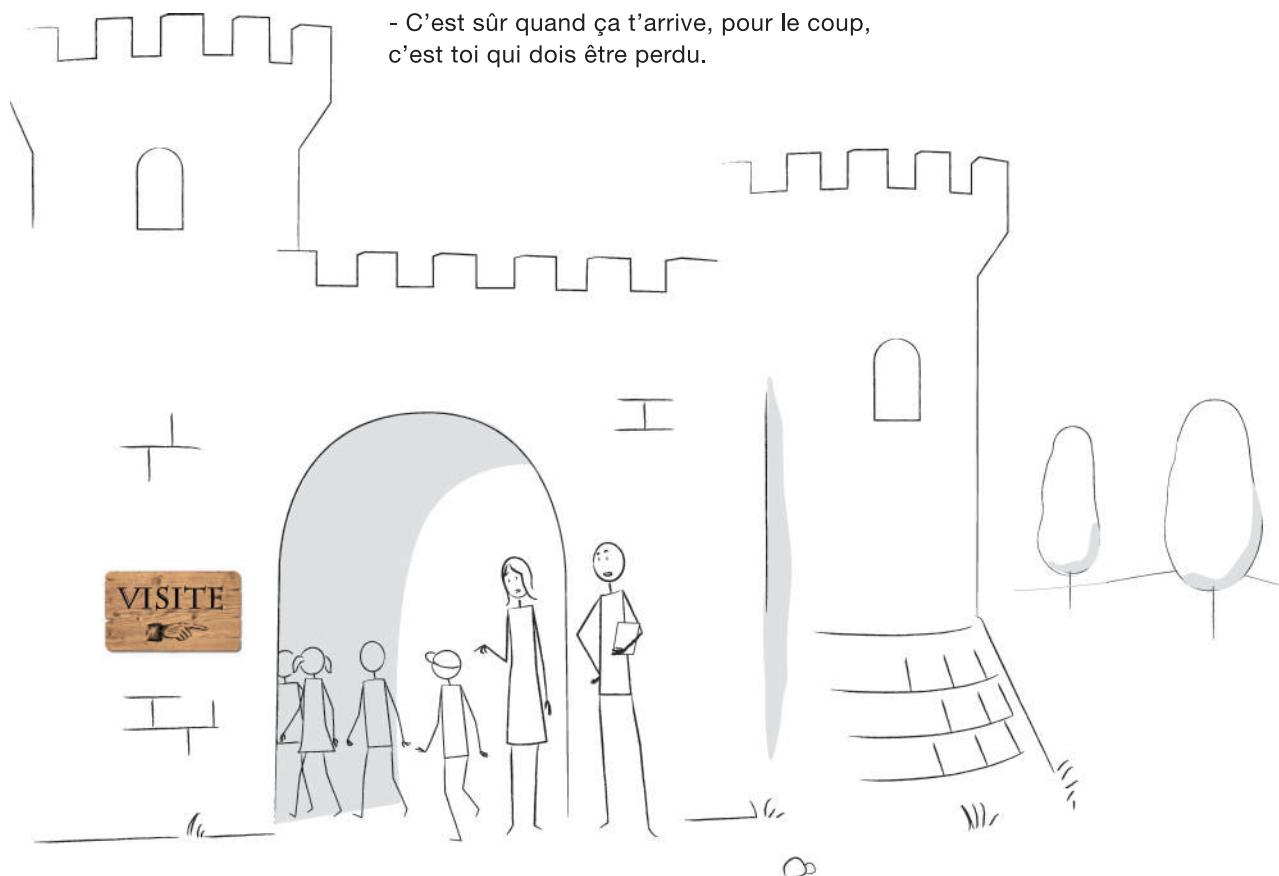
Ils l'ont retrouvé mais je te dis pas, les parents ont porté plainte.

Là, t'es content d'être à la MAIF.

- Pourquoi ?

- Ben, ils connaissent bien notre quotidien et dans ce genre de cas, ils t'aident. Aussi bien juridiquement que moralement.

- C'est sûr quand ça t'arrive, pour le coup, c'est toi qui dois être perdu.



Offre Métiers de l'Éducation : **39€** par an.

L'offre Métiers de l'Éducation couvre vos risques professionnels. Elle garantit vos responsabilités, vos droits, vos dommages corporels en cas d'agression, d'accident, de mise en cause. Vous bénéficiez en plus du soutien de proximité de notre partenaire, les **Autonomes de Solidarité Laïques**. Pour plus d'informations : maif.fr/offreeducation. **On a tout à gagner à se faire confiance.**



assureur militant



Aix-les-Bains
Du 23 au 27 mai 2016

Onzième congrès fédéral

Préparer le congrès étape par étape

Par Martial Crance

Le onzième congrès de la fédération se tiendra du 23 au 27 mai 2016 à Aix-les-Bains.

Tous les quatre ans, les syndicats – représentés au congrès par leurs délégués – sont invités à se prononcer par mandats sur tous les sujets mis en débat. Plus particulièrement, il s'agit d'intervenir et de porter un avis sur l'activité écoulée, de débattre avant d'adopter le texte de la résolution qui engagera le mandat suivant, d'élire les membres du conseil fédéral (CF) – organe directeur de la fédération –, et au besoin de faire évoluer nos textes réglementaires.

À la CFDT, le principe de la démocratie représentative implique que la préparation du congrès se déroule sur une période de 6 mois environ avant son ouverture, pour donner à chaque adhérent, à chacune des étapes, la possibilité de s'exprimer sur les positions que son syndicat sera amené à prendre. Pour ce faire, la participation aux instances et initiatives locales est vivement conseillée (assemblées générales de sections, de secteurs géographiques ou professionnels, de conseils...). Dans cette optique, tous les textes relatifs au congrès sont accessibles aux adhérents (avec les codes habituels) sur le site interne, dans la partie « BREFS » à la rubrique « congrès AG ».

Pour la préparation du congrès, un certain nombre de points de rendez-vous sont d'ores et déjà fixés :

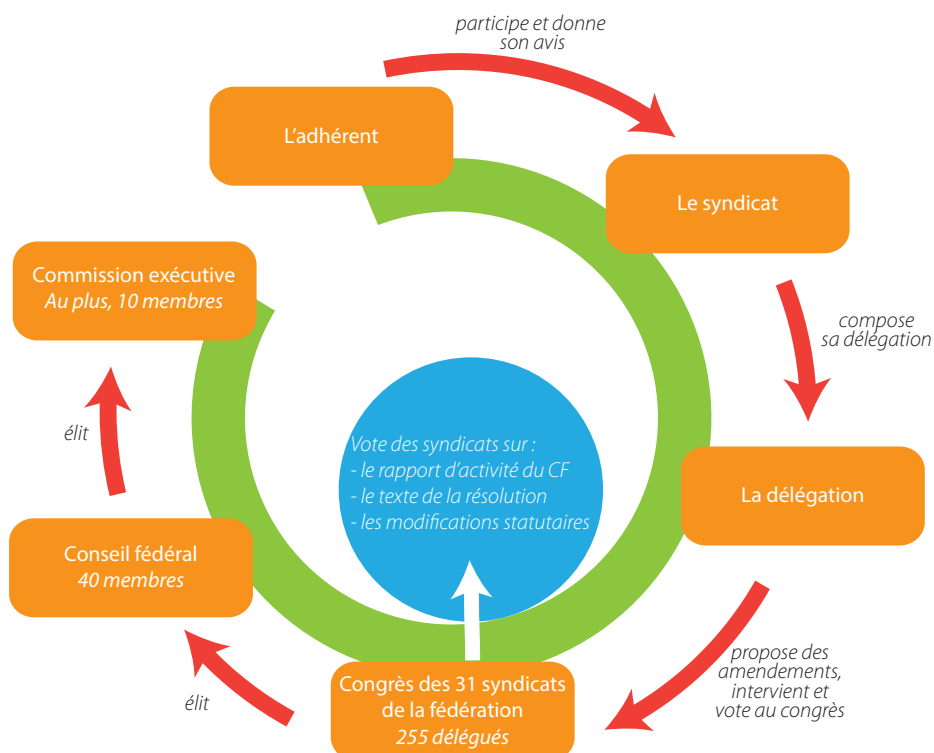
- **En novembre** : convocation du congrès, présentation de l'ordre du jour.
- **En décembre** : propositions de modifications statutaires par les syndicats, adoption par le CF et publication du projet de résolution.

- **Jusqu'à fin janvier**, les syndicats peuvent présenter des amendements à la résolution. Chaque adhérent peut donner son avis et soumettre ses propositions à son syndicat.
- **En mars**, le CF valide le rapport d'activité et le texte définitif du projet de résolution, ainsi que les amendements qui seront soumis aux débats du congrès et sur lesquels les syndicats devront statuer. Les syndicats présentent leurs candidats à l'élection pour le renouvellement du CF, et ils inscrivent leurs délégués au congrès.

- **En avril**, les textes et les candidatures validés sont communiqués à l'ensemble des adhérents dans un *Profession Éducation* « spécial congrès ».

Tous les adhérents de la fédération ont vocation à être des acteurs engagés dans la préparation de notre congrès et à faire prendre en compte leur avis à chaque étape de la préparation du congrès fédéral.

Fonctionnement du congrès





© Pixabay / Mclab2000

Le Syndicat national autonome des médecins de santé publique de l'Éducation nationale (Snamspen) a été créé en 1965. Affilié à l'Union confédérale des médecins salariés de France, il la représente à la Conférence nationale de la santé, dans la commission permanente pour le collège de la prévention. En 1991, il s'est adapté au changement de tutelles ministérielles (de la Santé à l'Éducation nationale). Le Snamspen défend les professionnels médecins, et plus précisément l'exercice de la médecine en milieu salarié non médicalisé, spécificité de la médecine scolaire. En effet, la connaissance du milieu scolaire confère à ces professionnels une expertise propre et leur permet de faire le lien, dans le respect du secret médical et de la vie privée des familles, avec l'ensemble des professionnels qui interviennent auprès des enfants et adolescents les plus fragiles. Les médecins du Snamspen ont ainsi travaillé pour que soit reconnue leur expertise spécifique dans le diagnostic des troubles liés aux apprentissages et à la psychopathologie, expertise qui contribue à assurer le bien-être et la réussite des élèves. Ils défendent également la promotion de la santé comme un droit pour chaque élève. De manière générale, le Snamspen contribue à la défense de la promotion de la santé à l'École et participe pleinement à la construction d'une École bienveillante. Depuis trente ans, le Snamspen organise des colloques médicaux pour la formation médicale continue des médecins. Membre du Collège national professionnel de santé publique, il participe aux discussions et à

l'élaboration du développement professionnel continu (DPC) des médecins salariés qui sont les oubliés du ministère de la Santé. Il a mené un combat quotidien pour renforcer les effectifs de médecins scolaires au sein des départements afin d'assurer les besoins en santé des élèves et le conseil technique auprès de la communauté éducative. Interlocuteur reconnu, jusque récemment, des ministères de l'Éducation nationale et de la Santé, il était consulté sur les grands dossiers. L'évolution qui impose depuis 2012 un dialogue social au travers des organisations syndicales représentatives ne lui permet plus d'être cet interlocuteur reconnu auprès des ministères. À l'occasion d'un groupe de travail (GT) sur la redéfinition des missions des médecins et des infirmiers, le Snamspen et le Sgen-CFDT ont pu collaborer et proposer conjointement des amendements aux circulaires de missions de ces professions, visant à rendre lisible l'expertise de chaque membre de la communauté éducative, de construire à l'École un parcours de prise en charge adapté, pour chaque élève, aux problématiques d'accès aux savoirs et à la santé. C'est aussi tout naturellement, à travers la concertation et l'action, que le Snamspen s'est rapproché du Sgen-CFDT. Cette dynamique partagée a permis d'envisager l'ambitieux projet de développer un véritable pôle santé-social unissant les professionnels de l'Éducation nationale. Ainsi le Snamspen a-t-il voté en novembre 2015 son adossement au Sgen-CFDT et son affiliation à la CFDT afin de continuer à défendre son expertise, porter ses valeurs et construire d'autres modalités de travail entre professionnels de santé. Le sigle Snamspen signifie, dorénavant, Syndicat National des Médecins de Santé Publique de l'Éducation Nationale.

SNAMSPEN

1965

Création du Snamspen
(tutelle du ministère
de la Santé)

1991

Devient
SNAMSPEN
(tutelle du
ministère de
l'Éducation
nationale)

Affilié à l'Union confédérale des
médecins salariés de France (UCMSF)

Membre fondateur du Collège
national professionnel
de santé publique (CNP-SP)



Un membre élu à la Commission
permanente de la conférence
nationale de la santé (CNS)



Un siège sur quatre à la Commis-
sion administrative paritaire
nationale (CAPN)

35 colloques de deux jours organisés
pour tous les médecins de l'EN.

Derniers sujets traités :

- Les troubles de l'appareil locomoteur :
actualisation des connaissances pour
une meilleure pratique en milieu scolaire
(2015).

- Explosion des pathologies chroniques :
de la connaissance à la pratique en
milieu scolaire (2014).

- Quelles réponses aux « troubles » du
comportement de l'enfant et de l'adolescent
à l'École ? (2013).

- Quand la mort s'impose à l'École (2012).

Le Bureau national Snamspen/Sgen-CFDT

- Patricia COLSON (académie de Versailles), secrétaire générale, commissaire paritaire titulaire
- Dominique AGUIR (Aix-Marseille), secrétaire générale adjointe, commissaire paritaire suppléante
- Flore MARTINI (Versailles), trésorière
- Sophie BRUNHES-PEREZ (Paris) ● Dominique CHARLOT (Reims)
- Danièle DAUVEL (Rouen) ● Fanny DELAPLANCHE (Rennes) ● Martine DESQUEMACK (Lille)
- Frédérique GUILLAUME (Paris) ● Nelly KERVERN (Rennes)
- Chantal LECOMTE (Nancy-Metz) ● Jocelyne MARTIN-DECHANET (Nancy-Metz)



© Isabelle Lacaon

Réunion de travail à la fédération des Sgen-CFDT.
De gauche à droite, Patricia Colson,
Frédérique Guillaume et Dominique Aguir.



Isae : le Sgen-CFDT maintient la pression !

Lors de sa conférence de presse de rentrée, la ministre a confirmé son intention de relever l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (Isae) pour la mettre au niveau de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (Isoe). Mais elle a également déclaré que « la revalorisation salariale serait le grand projet du prochain quinquennat ». Le Sgen-CFDT a donc déposé le 3 septembre 2015 une alerte sociale. Lors d'une rencontre avec la direction générale des ressources humaines et le cabinet, la volonté d'aligner Isoe et Isae a été réaffirmée par le ministère. Le Sgen-CFDT ayant écrit à l'ensemble des parlementaires pour maintenir un niveau d'alerte suffisant, plusieurs députés ont ainsi questionné en séance la ministre sans cependant obtenir de réponse concernant la valorisation à court terme pour les personnels. Le Sgen-CFDT maintiendra la pression afin de régler cette question fondamentale pour l'égalité de traitement entre les personnels.

Discrimination hommes/femmes : notre ministère dans le rouge !

La loi du 12 mars 2012 relative, notamment, à la lutte contre les discriminations, indique que le fonctionnaire en congé parental conserve la totalité de ses droits à l'avancement lors de la première année, la moitié pour les autres périodes. La réponse du ministère, suite à l'intervention d'élus départementaux, est inacceptable : chaque DSDEN « devrait » corriger manuellement les barèmes concernés en 2015, en attendant la mise à jour de l'application Agape. Le Sgen-CFDT demande que tous les personnels bénéficient d'un traitement équitable lors de la prochaine campagne de promotion. Nos élus veilleront à obtenir des services le repérage de tous les personnels lésés depuis 2012 afin de corriger les préjudices.

En savoir plus : <http://urlz.fr/2Vpt>

Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires

Un service public sacrifié

Par Vincent Bernaud et Pierre-Marie Rochard

Depuis septembre 2015, la situation sociale est tendue dans le réseau des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous). Réseau d'établissements publics à caractère administratif, les Crous ont un budget alimenté pour deux tiers par des ressources propres, qui servent notamment à rémunérer les personnels ouvriers, agents contractuels de droit public en CDI.

ÉCONOMISER SUR LE DOS DES SALARIÉS

En période de restriction budgétaire, la tentation est forte pour les directeurs des vingt-neuf Crous de chercher à faire des économies dans la gestion des personnels. Concrètement, cela se traduit par des mesures visant à externaliser des services, comme le ménage dans certaines cités U, et par une volonté de développer la polyvalence des ouvriers : changements réguliers de postes pour remplacer des collègues absents ou encore mobilité géographique imposée entre deux restaurants ou deux cités d'hébergement.

UN DÉFICIT DE PILOTAGE

Une autre source de tension vient du manque

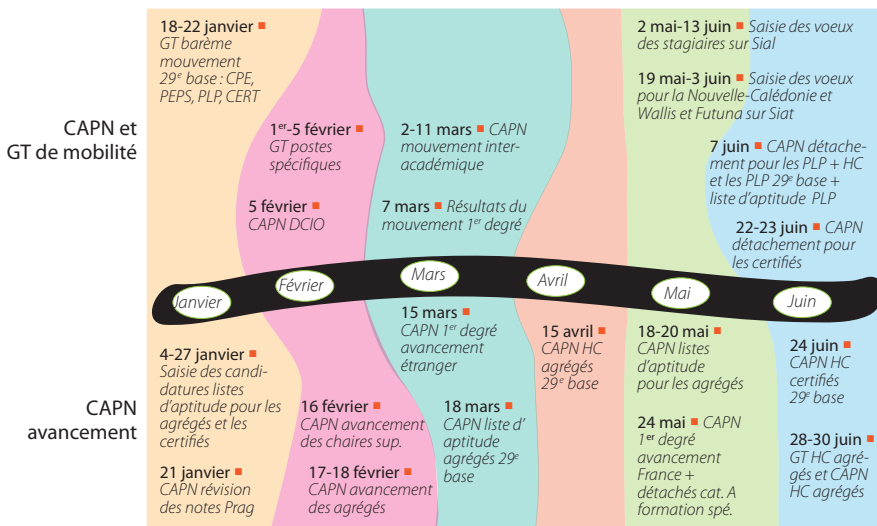
de pilotage national du réseau. Certains directeurs confondent trop facilement autonomie de gestion et indépendance. Au mépris des règles du dialogue social, ils s'affranchissent du respect de la répartition des postes entre personnels ouvriers et personnels administratifs, voire refusent d'appliquer le texte de 2002 concernant la réduction du temps de travail. La réécriture en cours du décret organisant le fonctionnement des œuvres universitaires et scolaires vise, entre autre, à investir le centre national d'un pouvoir de pilotage et de contrôle de gestion. Le Sgen-CFDT sera vigilant à ce que cette nouvelle orientation se concrétise.

UN AVENIR INQUIÉTANT

Dans ce contexte, le signal envoyé avec le budget 2016 est source d'inquiétude. Avec une baisse d'un million d'euros des autorisations d'engagement et surtout une baisse de 50 millions d'euros des crédits de paiement, les œuvres universitaires auront moins de ressources pour assumer leur mission de service public et devront puiser davantage dans leur trésorerie.

Pour le Sgen-CFDT, c'est l'ensemble du réseau des CROUS qui est ainsi mis en danger. Ce n'est pas au personnel, en particulier ouvrier, de faire les frais d'une rigueur financière excessive.

Calendrier des opérations de gestion des personnels du second degré (premier trimestre 2016)



Loi de refondation

Vers une école inclusive

Par Claudie Paillette

La loi de refondation du 8 juillet 2013 affirme la volonté de mettre en place une école inclusive (« le service public d'éducation veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants sans aucune distinction ») qui fait le pari de la réussite de tous (« tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser »).

LE RESPECT DES ENGAGEMENTS

Elle cherche à concrétiser toujours plus l'engagement pris par la Nation dans le cadre de la loi de 2005 d'adapter l'environnement aux personnes en situation de handicap. Depuis dix ans, l'État a développé les dispositifs spécifiques d'accueil des élèves en situation de handicap dans le premier degré (élèves accueillis dans les classes d'intégration scolaire, ou Clis) comme dans le second degré (élèves accueillis en unités locales d'inclusion scolaire, ou Ulis). Les dispositifs se sont plus particulièrement développés dans le second

degré, où le nombre d'élèves pris en charge a été multiplié par trois, en collège d'abord, puis en lycée professionnel ou général.

UNE AMBITION DE LISIBILITÉ

Depuis la rentrée 2015, le ministère entreprend de clarifier la lisibilité des dispositifs en utilisant la même dénomination pour l'ensemble de ceux-ci, qui deviennent donc Ulis école, collège et lycée. La circulaire publiée cette année insiste sur cette question de l'inclusion et de la portion de temps proposée aux élèves dans une classe « ordinaire ». Dans le second degré, les élèves doivent d'ailleurs être inscrits dans leur « classe de référence ». Mais une mise en œuvre correcte des parcours inclusifs dans le cadre de ces dispositifs dépend de plusieurs facteurs. Elle nécessite à la fois la formation de l'ensemble des personnels à la différenciation pédagogique et à la prise en charge du handicap, la présence renforcée de personnels accompagnants les élèves en situation de handicap, et la capacité donnée aux enseignants coordonnateurs de s'inscrire complètement dans les équipes des établissements. Mais pour l'instant, parallèlement à l'augmentation du nombre d'Ulis, on assiste à une baisse des volumes horaires d'accompagnants intervenant dans ces dispositifs, ce qui alourdit le travail de l'enseignant référent et ne simplifie pas l'inclusion des élèves en classe.

Voir également « Inclure tous les élèves », *Cahiers pédagogiques* n° 526, janvier 2016.

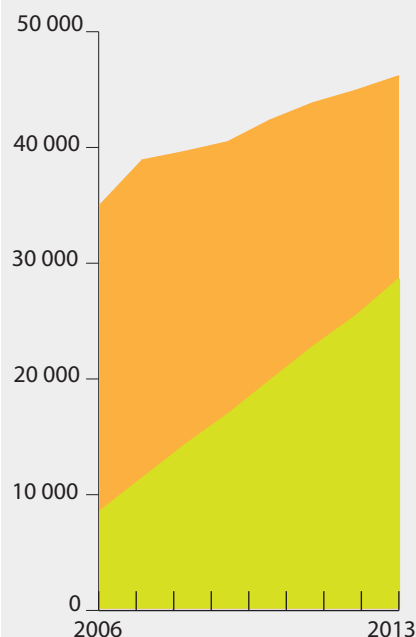


Des personnels sous tension

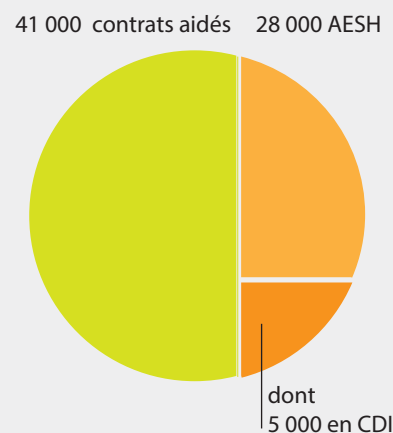
Les personnels qui interviennent dans le cadre de la scolarisation des élèves en situation de handicap ont différents profils : enseignants référents chargés, pour un secteur donné, d'instruire pour la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) les dossiers des élèves et d'assurer la liaison avec les coordonnateurs et les familles dans le cadre du suivi de la scolarité ; enseignants coordonnateurs qui prennent en charge, dans les établissements, les élèves en Ulis, assurant pour partie l'enseignement et préparant les temps d'inclusion avec le reste de l'équipe pédagogique ; accompagnants de vie scolaire qui aident l'enseignant coordonnateur dans la prise en charge du groupe « Ulis » et dans les temps de « décroisement » en cours ordinaire.

Ces personnels sont sous tension, car leur nombre n'a pas complètement suivi la forte augmentation du nombre d'élèves pris en charge ; en outre, la professionnalisation des personnels accompagnants tarde à se mettre en place, puisque seuls 5 000 accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sont maintenant en CDI, et que deux tiers de ces personnels n'ont encore que des contrats aidés.

Évolution des effectifs d'élèves entre 2006 et 2013 en situation de handicap scolarisés en Clis (orange) et Ulis (vert).



Répartition des 69 000 accompagnants en Clis et en Ulis.



Source : Rapport final du secrétariat général pour la modernisation de l'action publique, juillet 2013.



Stages en entreprise et enseignant référent : responsable mais pas coupable

La ministre qui a dit cela lors de l'affaire du sang contaminé n'a pas été comprise. Pourtant, elle avait raison au moins de distinguer juridiquement les deux notions. La responsabilité conduit à devoir s'expliquer, pas à être condamné en cas même de faute vénielle ou d'erreur.

On peut toujours être trainé devant un tribunal par un voisin mécontent, querulent (qui adore les actions de justice). Contrairement à ce qu'on affirme souvent, il n'y a pas d'explosion du contentieux en France. Les statistiques du ministère de l'Éducation nationale en attestent. Les Français ne suivent pas les Américains, et les juges français n'ont d'ailleurs pas les mêmes logiques que leurs homologues américains.

Le code pénal n'exclut pas la culpabilité d'un enseignant (citoyen comme les autres, qui doit répondre de ses actes) mais, dans le cadre professionnel, la condamnation est soumise à une faute très lourde de celui-ci. L'article 121-3, deux fois modifié en 1996 et 2000, ne permet une condamnation que très rarement, non pas pour des erreurs mais pour des fautes extrêmement graves.

Le service juridique fédéral reste à votre disposition pour plus de précisions :
juridique@sgen.cfdt.fr.



Suivis et visites de stage

Quelle attitude adopter ?

Par Didier Locicero

En 2014 la loi a créé la fonction d'enseignant référent responsable du suivi des lycéens et des étudiants pendant les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP). Pour le Sgen-CFDT, cette disposition – qui ne change pas fondamentalement le rôle traditionnellement dévolu aux enseignants et formateurs chargés des suivis et visites de stage – introduit une ambiguïté quant aux missions de l'inspection du travail dans ce cadre des PFMP, en instaurant un contrôle à posteriori, uniquement en cas de manquement constaté et une simple déclaration valant dérogation pour les travaux dangereux.

QU'EN EST-IL DANS L'EAP ?

Pédagogiquement, cette disposition vise à garantir, à chaque stagiaire en entreprise, un suivi effectif. Dans l'enseignement agricole, la loi ne révolutionne pas l'organisation habituelle des enseignants chargés des suivis et visites de stage. En aucun cas, il ne s'agit pour eux de se substituer à l'inspection du travail, mais bien de s'assurer que les élèves bénéficient d'une sécurité maximale au cours de leur PFMP et de signaler les manquements observés pendant les visites, comme cela se pratiquait auparavant.

L'ORIGINE DE LA RUMEUR

Une note de service, peu claire, sur ces nouvelles dispositions, et que la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) avait tardé à diffuser après la rentrée scolaire 2015, a suscité un mouvement de



méfiance chez les enseignants référents censés signer les conventions de stage. La DGER a donc préféré en différer la diffusion afin de consulter les syndicats courant novembre 2015. Le nouveau texte proposé, beaucoup plus clair, précise que le rôle des enseignants référents est pédagogique et qu'en aucun cas il ne se substitue à celui d'un inspecteur du travail. Au moment des discussions, le Sgen-CFDT est intervenu pour que la DGER mette en place des mesures d'accompagnement des maîtres de stage qui traiteraient en priorité des problèmes de sécurité.

LA POSITION DU SGEN-CFDT

Le Sgen-CFDT n'a pas souhaité s'associer aux mots d'ordre d'autres organisations syndicales appelant les enseignants référents à refuser de signer les conventions de stage. Les PFMP participant pleinement à la formation des jeunes et étant obligatoires en vue de la certification, il paraissait inconcevable de priver de stages lycéens et étudiants.

LA LETTRE DE LA LOI

« L'établissement d'enseignement est chargé : (...) de désigner un enseignant référent au sein des équipes pédagogiques de l'établissement, qui s'assure du bon déroulement de la période de formation en milieu professionnel (...). »

« L'enseignant référent est tenu de s'assurer auprès du tuteur, à plusieurs reprises, durant le stage (...), de son bon déroulement et de proposer à l'organisme d'accueil, le cas échéant, une redéfinition d'une ou des missions pouvant être accomplies. »

Extraits des articles L. 124-1 et L. 124-2 de la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires.

Formation à distance en formation continue

Vers de nouvelles pratiques !

Par Michèle Perrin et Dominique Treffle

Permettre l'accès à la formation aux populations peu mobiles, se former malgré les contraintes familiales ou professionnelles... Autant de défis que la formation continue est appelée à relever ! Pour ce faire, elle devra adapter ses pratiques en proposant aux adultes (salariés, demandeurs d'emploi), des formations multimodales intégrant numérique et formation ouverte et/ou à distance (FOAD).

QUELS CHANGEMENTS INDUITS ?

Cette évolution introduit des changements profonds et réinterroge la pratique des formateurs : l'innovation ou « e-transformation » porte aussi sur la relation pédagogique (accompagnements différenciés, classe inversée...). Ils doivent intervenir via des plateformes, évaluer les travaux à distance, réaliser de la médiation asynchrone pour encourager les participants. Ils peuvent aussi animer des communautés d'apprenants à distance (forums, évaluation entre apprenants...). D'autres compétences sont à développer ou revisiter pour concevoir les outils de formation en ligne (Ingénierie numérique et pédagogique) et intégrer ces modalités de



formation dans des parcours de formations individualisés (ingénieur de formation). Une nouvelle dynamique qui fait évoluer les professionnels de la formation en les faisant s'associer dans une démarche de production collaborative.

PREMIERS CONSTATS

Si les Greta s'inscrivent dans cette évolution depuis de nombreuses années, la transition n'est cependant pas aisée car l'organisation de la formation va au-delà de la culture du travail individuel qui est

Contacts et sites utiles

● <http://lebrunremy.be/WordPress>

Le Blog de M@rcel, tenu par Marcel Lebrun, professeur en technologies de l'éducation à l'université catholique de Louvain, traite de la thématique « classe inversée et numérique ».

● <http://urlz.fr/ZUBy>

« Organiser une formation hybride : à quelles conditions ? » : le compte-rendu d'une formation de deux jours organisée par l'Institut français de l'éducation.

● <http://urlz.fr/ZUCv>

« Faire le point : la formation ouverte à distance (FOAD) », un article du site du CRDP de Créteil avec définitions et sitographie.

● <http://cursus.edu/>

Thot Cursus est un site dédié à la promotion de la formation et de l'utilisation des outils numériques pour l'éducation et la culture.

la base du métier. La conception des ressources est onéreuse et le réseau n'est pas organisé au niveau national pour remplir cette mission. Des initiatives académiques et des consortiums interacadémiques permettent malgré tout le développement régulier de dispositifs hybrides. Dans certaines académies, une véritable expertise s'est construite, croisant les regards pédagogiques, psychologiques, techniques, sociologiques et associant également des graphistes, des intégrateurs, des techniciens photo/vidéo. Si le design influe beaucoup sur la motivation de l'apprenant et son adhésion à la formation, ce sont le scénario et les relations pédagogiques qui restent déterminants pour la qualité des apprentissages. Le développement des formations à distance s'est accompagné depuis deux ans d'une évolution de la réglementation afin de permettre aux stagiaires d'avoir des informations transparentes sur la nature des travaux demandés, les modalités de suivi et d'évaluation ainsi que les moyens d'organisation, d'accompagnement mis à leur disposition.

M@gistère
Air du temps ?

M@gistère est un dispositif numérique de formation continue de l'Éducation nationale, l'un des nouveaux services créés depuis 2013 dans le cadre de la politique ministérielle pour l'entrée de l'École dans l'ère du numérique. L'atout du numérique est d'offrir une grande variété de parcours avec liberté et flexibilité ! Dans certains départements cepen-

dant, des problèmes techniques existent encore.

Les professeurs des écoles doivent suivre sur M@gistère neuf des dix-huit heures dédiées aux animations pédagogiques. Mais le Sgen-CFDT dénonce le manque de confiance accordée aux enseignants dans la construction de leur parcours de formation et l'infantilisation dont font preuve certains inspecteurs de l'Éducation nationale qui imposent des modules ne correspondant pas toujours aux besoins des ensei-

gnants. Ainsi, certains modules produits par des équipes de circonscription mériteraient d'être accessibles à tous.

Dans le second degré, le contexte est différent. L'utilisation de M@gistère se fait dans le cadre du plan académique de formation, et les enseignants disposent d'une plus grande liberté d'organisation.

Pour le Sgen-CFDT, l'entrée de la formation des enseignants dans l'ère numérique est une nécessité, mais le numérique ne doit pas

être considéré comme une simple opportunité de faire des économies de temps et de déplacements. Il est indispensable d'allier parcours individuels à distance et temps de regroupements en présentiel. Enfin, la formation à distance doit être réalisée en accordant une totale confiance aux enseignants, mais également en veillant au respect des conditions de travail, et notamment au droit à la déconnexion et au respect de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

Sylvia Serfaty et Nalini Anantharaman

Propos recueillis par Aline Noël

À l'occasion des journées « Filles et maths : une équation lumineuse », *Profession Éducation* a voulu donner la parole à Sylvia Serfaty et Nalini Anantharaman, les deux premières femmes mathématiciennes lauréates, en 2012, du prestigieux prix Henri-Poincaré qui récompense des travaux en physique mathématique.



Sylvia Serfaty ©Olivier Boulanger



Nalini Anantharaman ©Pierre Maraval

Comment vous est venue l'idée d'être chercheuse en mathématiques ?

🔴 **Sylvia Serfaty** : Au lycée, j'aimais les maths et chercher la solution d'exercices difficiles m'amusait. Par ailleurs, l'idée du métier de chercheur m'attirait. Alors pourquoi ne pas concilier les deux ? La meilleure voie pour réussir était celle des classes préparatoires aux grandes écoles. Le vrai test a été quand je suis arrivée en maths sup à Louis-le-Grand : par rapport au lycée, cela représentait un saut quantitatif assez spectaculaire, et il m'a fallu quelques mois pour m'adapter... Plus tard, j'ai eu la chance que les concours se passent bien, surtout celui de l'ENS, qui était mon rêve.

🔴 **Nalini Anantharaman** : Mes parents étant enseignants-chercheurs en mathématiques à l'université, ce métier m'était familier. J'ai vu que c'était conciliable avec une vie de famille et je ne me suis jamais posé de question sur le fait qu'une femme puisse être scientifique. À l'école, je préférais les matières scientifiques et j'ai eu assez vite l'idée d'être chercheuse. Jusqu'en première année à l'ENS, j'ai fait des maths et de la physique en parallèle parce que j'hésitais entre les deux spécialités, mais lors d'un stage en physique expérimentale, je me suis aperçu que j'avais plus de goût pour les questions abstraites. Je me suis donc spécialisée en mathématiques, en restant intéressée par la physique théorique.

Avez-vous eu des difficultés en tant que femme dans votre carrière ?

🔴 **S. Serfaty** : Pas dans ma carrière parce qu'être reçue à l'ENS constitue un atout important. Bernard Zarga¹ a écrit un article éclairant sur la carrière des mathématicien·nes. Avoir fait une telle grande école favorise l'amorçage de cycles vertueux : obtenir des décharges de cours en postulant à des bourses permet de faire plus de recherche, d'être plus productif, de décrocher à nouveau une bourse, etc. Sinon, notre promotion à l'ENS en 1994 comptait 6 femmes sur 41 places, ce qui était, et reste, exceptionnel. Ils étaient contents de cela, donc j'ai plutôt l'impression d'avoir été poussée. Quant à

l'environnement de travail, actuellement dans mon laboratoire, où on fait aussi beaucoup de maths appliquées, il y a presque un quart de femmes. Je pense que si j'étais la seule femme, ce serait un peu pesant... Pour moi, la difficulté s'est davantage située au moment des classes prépas. J'ai eu un professeur en maths sup qui m'a encouragée et aidée à avoir confiance en moi. C'est un milieu très masculin, un peu potache. Les garçons avaient un internat au lycée, donc ils travaillaient davantage ensemble. Mais tout le monde est là pour concourir. Pour les garçons comme pour les filles, c'est une période difficile.

🔴 **N. Anantharaman** : D'une manière générale, je n'ai pas rencontré beaucoup de difficultés. Je n'ai pas ressenti de malveillance de la part des collègues hommes. Quand on débute, on peut manquer d'assurance pour se faire entendre dans une assemblée très masculine. C'est une question d'habitude et d'éducation. Je me suis fait la remarque récemment de la complicité au laboratoire entre les collègues hommes, ils se lancent des petits défis comme du temps de l'internat. Les femmes connaissent moins de convivialité au travail, d'autant qu'elles sont moins nombreuses ! Quand j'ai eu mes enfants, j'aurais bien aimé échanger sur les problèmes d'organisation, sur la façon de concilier allaitement et travail... Or, à l'université d'Orsay, je n'avais quasiment pas de collègues femmes.

Que pensez-vous des campagnes pour intégrer les filles dans les carrières scientifiques ?

🔴 **N. Anantharaman** : Aujourd'hui, les filles choisissent moins que les garçons l'option mathématique du bac S, peut-être à cause d'un « effet copines ». La première fois qu'elle est venue sur mon lieu de travail, ma fille, qui a 5 ans, a remarqué qu'il n'y avait que des hommes et a dit que plus tard, elle voudrait faire un métier où il y a des filles ! De par leur éducation, les femmes se tournent plus vers des choses concrètes. Une autre raison est peut-être le manque d'informations sur les métiers de la recherche. Les actions que mènent des associations comme Femmes & mathématiques dans

les lycées permettent aux élèves de rencontrer des chercheuses, de proposer des jeux de rôle afin de leur faire prendre conscience que les filles inhibent certains de leurs souhaits de carrière. Il existe aussi des expositions itinérantes de photos de femmes scientifiques comme celle de Marie-Hélène Le Ny² : à Paris, j'ai été choquée de voir beaucoup de tags sexistes, je ne m'y attendais pas du tout.

❶ **S. Serfaty** : L'ENS a commandé à des sociologues un rapport sur la sélection des filles dans les matières scientifiques qui est très instructif³. Ni le taux de recrutement de filles dans les sciences, ni la place des femmes dans l'enseignement supérieur et la recherche ne s'améliorent. Le plafond de verre se retrouve comme dans toutes les professions. Il y a moins de femmes parmi les professeurs d'université et les directeurs de recherche. On tourne autour de 10 % en maths pures et 15 à 18 % en maths appliquées. Comme il est très mal vu de pratiquer le recrutement local, il faut changer d'université ou de laboratoire pour avoir une promotion, ce qui implique souvent de changer de ville, et c'est davantage un frein pour les femmes. C'est important d'être vigilant sur ces questions. Comme c'est important d'encourager le recrutement des filles avec des actions de sensibilisation. Il faut montrer que les femmes sont capables de faire ce que font les hommes.

Quels conseils donneriez-vous aux enseignants et aux parents pour inciter les filles à faire des maths ?

❷ **N. Anantharaman** : J'ai eu la chance que mes parents me prodiguent les mêmes encouragements qu'à mes frères. À résultats équivalents, c'est injuste de revoir à la baisse les ambitions des filles. Je pense que dès la maternelle, il est important que les enfants réfléchissent aux raisons pour lesquelles des métiers sont dits masculins et d'autres pas. Ensuite, au collège et au lycée, les enseignants doivent veiller à ne pas faire de différences dans leur manière d'évaluer les garçons et les filles.

❸ **S. Serfaty** : Cette différence d'appréciation dans les bulletins scolaires a été relevée par l'étude

commandée par l'ENS. Lors d'une conférence pour des élèves de classes prépas dans un lycée marseillais, j'ai parlé de ce phénomène et les enseignants ont découvert qu'ils le faisaient inconsciemment. Il y a ce cliché de la fille travailleuse, sérieuse, mais pas forcément douée, et du garçon paresseux, qui se donne moins de mal mais a davantage de potentiel. Des études ont montré qu'à niveau égal, quand on leur demande de s'autoévaluer, les filles ont tendance à se sous-estimer et les garçons à se surestimer. S'il y a un message à adresser aux jeunes filles, c'est qu'il faut viser haut, quitte à ne pas avoir exactement ce qu'on espérait, mais ce n'est jamais du temps perdu !

Être sollicitée en tant que femme mathématicienne, vous en pensez quoi ?

❹ **Sylvia Serfaty** : Pouvoir parler exclusivement de mathématiques dans une interview sert autant la cause : on voit une femme qui fait des maths, qui parle de maths, et cela se suffit à soi-même.

❺ **Nalini Anantharaman** : Depuis que j'ai eu le prix Henri-Poincaré, les gens m'ont uniquement contactée en tant que femme mathématicienne. Aujourd'hui, beaucoup de lycées font un effort pour inviter des femmes scientifiques. J'y participe par goût et un peu par devoir, parce que je me dis que c'est utile aux jeunes filles, et peut-être aussi parce que j'ai un nom étranger : je pense que c'est bien pour les jeunes d'avoir des modèles très variés.

¹ Bernard Zarca, « Mathématicien : une profession élitiste et masculine », *Sociétés contemporaines*, Presses de Sciences Po, 2006/4 n° 64. Consultable en ligne : <http://urlz.fr/2TnZ>

² « Infinités Plurielles. 140 femmes vous parlent de science comme vous en avez toujours rêvé... ». Exposition itinérante, commandée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à la photographe Marie-Hélène Le Ny. Voir la présentation sur le site du MENESR : <http://urlz.fr/2Vgj>

³ « La production d'une noblesse scientifique : enquête sur le biais de recrutement à l'ENS », par Marianne Blanchard, Sophie Orange et Arnaud Pierrel, département de Sciences sociales de l'École normale supérieure de Paris, septembre 2014. Consultable en ligne : <http://urlz.fr/2UiM>

PARCOURS

Sylvia Serfaty est née en 1975. Normalienne (majorée de sa promotion en 1994), elle est docteure en mathématiques (université de Paris-sud). Depuis 2008, elle est professeure à l'université Pierre-et-Marie-Curie (laboratoire Jacques-Louis Lions). Parmi les distinctions reçues : en 2004, le prix de la Société de mathématique européenne ; en 2012, le prix Henri-Poincaré ; en 2013, le prix Mergier-Bourdeix de l'Académie des sciences de Paris. Pour en savoir plus : <http://www.ann.jussieu.fr/-serfaty/>

Nalini Anantharaman est née en 1976. Normalienne, elle est docteure en mathématiques (université Pierre-et-Marie-Curie). Professeure à l'université Paris-sud (Orsay) depuis 2009, elle enseigne actuellement à l'université de Strasbourg (chaire IRMA-USIAS). Parmi les distinctions reçues : en 2011, le Grand prix Jacques Herbrand de l'Académie des sciences ; en 2012, le prix Henri-Poincaré ; en 2013, la médaille d'argent du CNRS. Pour en savoir plus : <http://www-irma.u-strasbg.fr/-anantharaman/>

LE PRIX HENRI-POINCARÉ

CRÉÉ EN 1997, ce prix est décerné, tous les trois ans, à des chercheurs en physique mathématique. En 2012, le jury, présidé par Cédric Villani (médaille Fields en 2010), a récompensé, pour la première fois depuis la création du prix, deux mathématiciennes, Sylvia Serfaty et Nalini Anantharaman.

FILLES ET MATHS : UNE ÉQUATION LUMINEUSE

JOURNÉES ORGANISÉES DEPUIS 2009

par les associations Femmes & mathématiques et Animaths, à l'attention des filles en fin de collège, en lycée et en classes prépas, pour les encourager à entreprendre des études de mathématiques, et plus généralement des études scientifiques et techniques. • <http://www.femmes-et-maths.fr/> • <http://www.animath.fr/spip.php?rubrique160>

Retrouvez l'intégralité de cet entretien sur notre site sgen.cfdt.fr

**UNE BANQUE
CRÉÉE PAR
DES COLLÈGUES,
ÇA CHANGE TOUT.**



MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.

Le Crédit Mutuel Enseignant est une banque authentiquement coopérative dédiée au monde de l'éducation, de la recherche et de la culture.

Il développe un service de bancassurance sur mesure et place depuis toujours la qualité de son offre et la relation client au cœur de ses préoccupations.

Crédit  Mutuel
Enseignant